



Conférence Nationale  
des URPS Médecins Libéraux

**Monsieur Emmanuel MACRON**  
Président de la République  
Palais de l'Elysée  
55 rue du Faubourg Saint-Honoré  
75008 Paris

Paris, le 24 mars 2020

Monsieur le Président de la République,

Les fédérations hospitalières, les professionnels libéraux de santé et les syndicats médicaux vous ont alerté sur les difficultés d'approvisionnement en masques.

Dans un contexte d'état d'urgence sanitaire, les réponses apportées ne sont pas à la hauteur de la gravité des enjeux, malgré notre alerte depuis plusieurs semaines.

Les nouvelles dispositions mises en place sont insuffisantes. Nous dénonçons la lenteur de l'approvisionnement en masques et la quantité insuffisante de matériels de protection pour les professionnels. Le mode de distribution par le biais des GHT est inadapté et inefficace. En outre, il manque des approvisionnements ultra critiques dans des structures non approvisionnées : centres de radiothérapie, centres d'imagerie, laboratoires de biologie médicale et d'anatomopathologie, les cabinets médicaux (sans oublier leurs collaborateurs indispensables à leurs fonctionnement), auxiliaires médicaux et établissements de santé de SSR et de psychiatrie, l'HAD et sans parler du secteur médico-social...

Les quantités de masques annoncées apparaissent à tous insuffisantes. Avec plus de 3 millions de soignants sur le territoire et un usage recommandé de 3 masques par jour, les soignants auront besoin dans les prochains jours d'un minimum de 10 millions de masques par jour au niveau national, FFP2 et chirurgicaux. Cela sans compter les besoins des forces de sécurité, des commerçants de proximité et de nos concitoyens....

Il est d'une impérieuse nécessité de santé publique de permettre l'approvisionnement en masques de notre pays.

Pour ce faire, le recours à l'importation de dispositifs issus de filières étrangères doit être amplifié si nous voulons nous mettre en situation de freiner la pandémie. Or, nos règles françaises et européennes tenant au marquage des produits, susceptibles de pénétrer notre territoire, viennent interdire l'accès aux filières de fabrication en capacité de répondre à nos besoins.

C'est la raison pour laquelle, nous demandons que puissent être prises toutes mesures de nature à permettre l'entrée sur le territoire national de masques :

- en levant sans délai les obligations de marquage CE pour les importations dès lors que les produits sont estampillés d'un marquage internationalement reconnu autre que celui européen ;
- en levant toutes les contraintes douanières y afférentes ;
- en levant toute limitation de nombre ;
- en supprimant les menaces de réquisition de ces dispositifs.

De plus, le maintien du principe de la réquisition des importations au-delà d'un seuil, comme issu du décret du 20 Mars 2020, engendrera une orientation de cette production vers les stocks d'état et leur inscription dans des circuits de distribution incompatibles avec les besoins de terrain. Dans un contexte où chaque heure compte, cette disposition ne saurait être préservée, charge à l'état d'activer ses filières de production pour ses propres stocks, que nous sommes prêts à accompagner.

En outre, il convient d'élargir à l'ensemble des professionnels du soin et de l'accompagnement les mesures de protection par masque, aujourd'hui limitée aux seuls professionnels directement en contact avec les malades identifiés positifs au COVID-19. Nous sommes confrontés d'une part à une hausse inquiétante de l'absentéisme lié à l'inquiétude des professionnels non protégés, d'autre part à la hausse de professionnels contaminés qui sont tenus de se mettre à l'écart des troupes qui vont prendre en charge les malades. Ce manque d'équipements de protection met en péril la continuité de soins dans la durée et notre capacité à lutter collectivement contre l'épidémie.

Les capacités nationales de dépistage du COVID-19 doivent également être renforcées avec un accès prioritaire pour les soignants. Il faut mettre en place le dépistage systématique de tous les soignants dans un délai maximum d'une journée. Les soignants et tous ceux qui sont en « première ligne » doivent être soutenus, armés et sécurisés.

Enfin, permettez-nous d'attirer votre attention sur la nécessité pour les services de l'Etat d'anticiper les pénuries de matériels, de consommables et de médicaments qui s'annoncent, tant pour la protection de nos professionnels (blouses, lunettes, gants,...) que pour la réalisation d'activités sensibles (dialyse, réanimation, oncologie...). Il faudrait aussi probablement sécuriser le transport.

Une réflexion urgente doit pouvoir être initiée dans le cadre d'une structure de pilotage efficace à laquelle nous saurions être actifs.

Notre démarche est animée par l'urgence de la situation pour laquelle le contingentement des dispositifs de protection n'est pas compréhensible. Nos professionnels sont engagés chaque jour, dans une guerre sanitaire, salués chaque soir par nos concitoyens. Ils ont des droits envers nous : levons les barrières administratives pour les protéger.

Notre démarche, qui est partagée par de nombreux autres acteurs de santé, est animée par l'urgence de la situation pour laquelle le contingentement des dispositifs de protection n'est pas compréhensible. Nos professionnels sont engagés chaque jour, dans une guerre sanitaire, salués chaque soir par nos concitoyens. Ils ont des droits envers nous : levons les barrières administratives pour les protéger.

Conscients de votre engagement, nous attendons une parole et une action forte pour que collectivement nous puissions retrouver une normalité à vivre dans notre pays, fiers de son organisation sanitaire.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président de la République, en l'expression de notre haute considération.

Dr Philippe GASSER  
Président  
Avenir Spé



Dr Philippe CUQ  
Président du BLOC



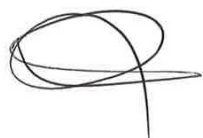
Dr François  
BLANCHECOTTE  
Président du CNPS



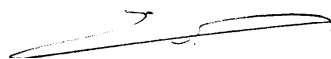
Dr Marie Paule CHARIOT  
Président de la CNPCMEHP



Dr Jean Paul ORTIZ  
Président du CSMF



Dr Franck DEVULDER  
Président CSMF  
Spécialités



Lamine GHARBI  
Président FHP



Dr Jean-Paul HAMON  
Président FMF



Dr Jacques BATTISTONI  
Président MG France



Dr Christian-Michel  
ARNAUD  
Président du SNARF



Dr Philippe VERMESH  
Président SML



Dr Philippe  
ARRAMON-TUCOO  
Président CN URPS



Dr Jérôme Marty  
Président UFML

